



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES

30.06.2023

TABLE DES MATIERES

I. Bilan consolidé.....	4
II. Compte de résultat consolidé.....	5
III. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6
IV. Tableau de variation des capitaux propres.....	7
V. Tableau des flux de trésorerie	10
VI. Notes annexes	11
1. Faits marquants du premier semestre 2023	11
1.1. Point sur les tensions observées dans le secteur bancaire à la suite des défaillances de banques américaines et de Crédit Suisse.....	11
1.2. Point sur la hausse des taux et l'environnement inflationniste.....	11
1.3. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société - Effet du changement climatique et stratégie bas-Carbone.....	12
1.4. Dénouement de la couverture du portefeuille d'acquisition.....	12
1.5. Projet d'acquisition.....	12
1.6. Contrôles URSSAF.....	12
1.7. Rupture Conventionnelle Collective.....	13
2. Événements significatifs postérieurs à la fin de la période	13
Néant.....	13
3. Normes comptables appliquées.....	13
3.1. Référentiel comptable applicable.....	13
3.2. Présentation des états financiers consolidés	13
3.3. Monnaie de présentation.....	14
3.4. Nouvelles normes, amendements et interprétations.....	14
3.5. Recours aux jugements et à des estimations	15
4. Principes d'élaboration des comptes consolidés.....	16
4.1. Détermination du périmètre de consolidation	16
4.2. Méthodes de consolidation	16
4.3. Règles de consolidation.....	17
5. Périmètre de consolidation	18
5.1. Périmètre de consolidation au 30 juin 2023.....	18
6. Notes relatives au bilan.....	19
6.1. Instruments dérivés de couverture actifs et passifs.....	19
6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	26

6.3. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	27
6.4. Actifs et passifs financiers au coût amorti.....	27
6.5. Actifs et passifs d'impôts courants et différés	36
6.6. Autres actifs et autres passifs.....	38
6.7. Actifs non courants destinés à être cédés.....	39
6.8. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	40
6.9. Provisions.....	42
7. Notes relatives au compte de résultat	43
7.1. Intérêts, produits et charges assimilés	43
7.2. Produits et charges de commissions.....	43
7.3. Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	44
7.4. Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	44
7.5. Gains et pertes nets sur actifs financiers au coût amorti	44
7.6. Produits et charges des autres activités.....	45
7.7. Charges générales d'exploitation.....	45
7.8. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	45
7.9. Coût du risque	46
7.10. Gains et pertes nets sur autres actifs.....	46
7.11. Impôts sur les bénéfices et impôts différés	47
8. Note compensation des actifs et passifs financiers.....	47
9. Avantages au personnel.....	47
9.1. Réforme des retraites de 2023.....	47
9.2. Taux d'actualisation	48
9.3. Description des engagements dans le cadre des régimes à prestations définies	48
9.4. Évaluation des avantages au personnel au 30 juin 2023	48
9.5. Détail du plan d'attribution d'actions de performance.....	49
10. Autres informations	49
10.1. Risque climatique	49

I. BILAN CONSOLIDÉ

EN MILLIERS D'EUROS	Notes	30.06.2023	31.12.2022
Caisse et banques centrales		97 401	191 816
Instruments dérivés de couverture	6.1	268 923	455 263
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	61 682	65 818
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6.3	192 758	150 840
Titres au coût amorti	6.4	85 603	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	6.4	451 440	271 281
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	6.4	6 738 679	6 937 705
Actifs d'impôts courants	6.5	5 098	1 321
Actifs d'impôts différés	6.5	24 253	-
Autres actifs	6.6	258 168	216 191
Actifs non courants destinés à être cédés	6.7	9 443	9 443
Immeubles de placement	6.8	-	-
Immobilisations corporelles	6.8	41 115	39 651
Immobilisations incorporelles	6.8	33 360	27 469
Total Actif		8 267 923	8 366 799

EN MILLIERS D'EUROS	Notes	30.06.2023	31.12.2022
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	52 569	56 685
Instruments dérivés de couverture	6.1	346 166	378 918
Dettes représentées par un titre	6.4	1 728 071	1 721 253
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6.4	315 185	391 412
Dettes envers la clientèle	6.4	4 534 385	4 478 529
Passifs d'impôts courants	6.5	-	-
Passifs d'impôts différés	6.5	-	2 369
Autres passifs	6.6	196 565	162 703
Provisions	6.9	61 455	54 957
Dettes subordonnées	6.4	92 003	88 629
Total Dettes		7 326 399	7 335 454
Capitaux propres part du Groupe		941 524	1 031 345
Capital social		59 086	59 000
Éléments assimilés au capital		97 820	97 820
Réserves consolidées		674 507	683 456
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		167 011	197 632
Résultat de l'exercice		(56 899)	(6 563)
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)		-	-
Total Capitaux propres		941 524	1 031 345
Total Passif		8 267 923	8 366 799

II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

EN MILLIERS D'EUROS	Notes	30.06.2023	30.06.2022
Intérêts et produits assimilés	7.1	205 536	120 613
Intérêts et charges assimilées	7.1	(125 906)	(37 214)
Commissions (produits)	7.2	15 252	15 315
Commissions (charges)	7.2	(5 470)	(3 981)
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par Résultat	7.3	(258)	393
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	7.4	28 327	25 410
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	7.5	-	(200)
Produits des autres activités	7.6	4 963	7 647
Charges des autres activités	7.6	(1 696)	(1 508)
Produit net bancaire		120 749	126 474
Charges générales d'exploitation	7.7	(151 520)	(130 844)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.8	(7 040)	(5 659)
Résultat brut d'exploitation		(37 812)	(10 029)
Coût du risque de crédit	7.9	(35 097)	(10 550)
Résultat d'exploitation		(72 908)	(20 580)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7.10	51	217
Autres produits		-	300
Résultat avant impôt		(72 857)	(20 062)
Impôt sur les bénéfices	7.11	15 958	6 364
Résultat net de l'ensemble consolidé		(56 899)	(13 698)
Participation ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat net part du Groupe		(56 899)	(13 698)

III. GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

EN MILLIERS D'EUROS	Notes	30.06.2023 Variation	31.12.2022 Stock	30.06.2022 Variation
Résultat net de la période		(56 899)	(6 563)	(13 698)
Éléments recyclables en résultat net		(30 377)	181 057	144 874
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	6.3	1 353	(3 188)	(2 229)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	6.1	-	-	-
Réserve de coût de couverture	6.1	(42 309)	247 298	197 556
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en Résultat		10 579	(63 054)	(50 453)
Éléments non recyclables en résultat net		(244)	16 575	7 341
Écarts actuariels sur les prestations définies postérieures à l'emploi	9.2	-	21 557	8 733
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	6.3	(329)	791	1 165
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		85	(5 772)	(2 557)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(30 621)	197 632	152 216
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(87 520)	191 069	138 518
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>(87 520)</i>	<i>191 069</i>	<i>138 518</i>
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>		<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

IV. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres du Groupe sont composés par des ressources apportées par l'associé unique sous forme de capital et des résultats cumulés et non distribués : réserves et report à nouveau. Il y a également les ressources reçues lors de l'émission d'instruments financiers assimilés à du capital, conformément à IAS 32 « Additional Tier 1 », qui ne sont assorties d'aucune obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de ces instruments.

La rémunération versée aux détenteurs d'autres instruments assimilés aux capitaux propres, vient diminuer le montant des réserves au sein des capitaux propres.

Le 15 mars 2023, une augmentation du capital a été réalisée dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites au profit de certains membres du personnel salarié et des dirigeants de Promontoria MMB bénéficiant du plan d'intéressement à long-terme. Ces actions sont des actions de préférence sans droit de vote convertibles en actions ordinaires (voir note 9.5).

Le tableau ci-après « Variation des capitaux propres » présente les différents mouvements au cours de la période.

EN MILLIERS D'EUROS	Capital social	Eléments assimilés au capital	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 01.01.2022	59 000	97 820	31 070	724 231	(32 772)	879 349	879 349
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	-	-	-	-	-
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(45 340)	-	-	(45 340)	(45 340)
Affectation du résultat 2021	-	-	-	(32 772)	32 772	-	-
Résultat du 1 ^{er} semestre 2022	-	-	-	-	(13 698)	(13 698)	(13 698)
Rémunération des instruments de capitaux propres	-	-	-	(4 000)	-	(4 000)	(4 000)
Réserve de coût de couverture	-	-	197 556	-	-	197 556	197 556
Autres variations	-	-	-	3	-	3	3
Sous-total	-	-	152 216	(36 769)	19 074	134 521	134 521
Capitaux propres au 30.06.2022	59 000	97 820	183 286	687 462	(13 698)	1 013 870	1 013 870
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	-	-	-	-	-
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(6 570)	-	-	(6 570)	(6 570)
Résultat du 2 nd semestre 2022	-	-	-	-	7 135	(7 135)	(7 135)
Rémunération des instruments de capitaux propres	-	-	-	(4 000)	-	(4 000)	(4 000)
Réserve de coût de couverture	-	-	20 916	-	-	20 916	20 916
Autres variations	-	-	-	(6)	-	(6)	(6)
Sous-total	-	-	14 346	(4 006)	7 135	17 475	17 475
Capitaux propres au 31.12.2022	59 000	97 820	197 632	683 456	(6 563)	1 031 345	1 031 345
Augmentation du capital	86	-	-	(86)	-	-	-
Plan dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	1 700	-	1 700	1 700
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	86	-	-	1 614	-	1 700	1 700
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en	-	-	11 688	-	-	11 688	11 688

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRE CONSOLIDÉS

capitaux propres							
Affectation du résultat 2022	-	-	-	(6 563)	6 563	-	-
Résultat du 1 ^{er} semestre 2023	-	-	-	-	(56 899)	(56 899)	(56 899)
Rémunération des instruments de capitaux propres	-	-	-	(4 000)	-	(4 000)	(4 000)
Réserve de coût de couverture	-	-	(42 309)	-	-	(42 309)	(42 309)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	(30 621)	(10 563)	(50 337)	(91 520)	(91 520)
Capitaux propres au 30.06.2023	59 086	97 820	167 011	674 507	(56 899)	941 525	941 525

V. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	31.12.2022	30.06.2022
Résultat avant impôts	(72 860)	(27 823)	(20 062)
Éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts	(16 634)	(75 635)	(33 669)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 477	7 468	3 338
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	6 554	(3 083)	(1 105)
Résultat net des activités d'investissement	(28 327)	(71 843)	(24 723)
Autres mouvements ¹	1 662	(8 177)	(11 179)
Augmentations / Diminutions nettes des actifs / passifs Opérationnels	409 086	(67 480)	(279 267)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	5 113	(2 895)	(1 195)
Flux liés aux opérations avec la clientèle compte ordinaire	(26 458)	327 965	143 485
Flux liés aux opérations avec la clientèle	291 994	(484 449)	(488 985)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs	149 000	156 160	163 005
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(6 402)	(54 064)	(95 576)
Impôts versés	(4 161)	(10 197)	-
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)	319 592	(170 938)	(332 998)
Flux liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et Participations	(125 309)	77 245	62 725
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(10 832)	(26 674)	(6 683)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	(136 141)	50 571	56 042
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-	-	-
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(93 977)	(47 507)	114 729
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	(93 977)	(47 507)	114 729
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C)	89 474	(167 874)	(162 227)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	458 555	626 429	629 429
Comptes actifs de caisse, banques centrales	191 802	279 061	279 061
Comptes ordinaires, prêts à vue aux établissements de crédit	271 217	356 878	356 878
Comptes ordinaires, Emprunts à vue auprès des établissements de Crédit	(4 464)	(9 510)	(9 510)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	548 029	458 555	464 203
Comptes actifs de caisse, banques centrales	97 319	191 802	263 507
Comptes ordinaires, prêts à vue aux établissements de crédit	451 522	271 217	202 837
Comptes ordinaires, Emprunts à vue auprès des établissements de Crédit	(812)	(4 464)	(2 142)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	89 474	(167 874)	(162 227)

¹ Le poste « Autres mouvements » est essentiellement constitué de l'étalement des commissions apporteurs.

VI. NOTES ANNEXES

1. FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2023

1.1. POINT SUR LES TENSIONS OBSERVÉES DANS LE SECTEUR BANCAIRE À LA SUITE DES DÉFAILLANCES DE BANQUES AMÉRICAINES ET DE CRÉDIT SUISSE.

Les défaillances de banques moyennes américaines (Silicon Valley Bank, Silvergate Bank, Signature Bank) puis de Crédit Suisse ont suscité des inquiétudes vis-à-vis du secteur bancaire et entraîné des tensions sur les marchés financiers. Celles-ci se sont manifestées notamment par l'interventionnisme des régulateurs aux Etats-Unis et en Suisse, et par le quasi-arrêt des émissions de dette sur le marché primaire.

Ces défaillances de banques tiennent à des faiblesses propres aux institutions bancaires concernées ou aux spécificités de leur cadre réglementaire. Néanmoins, les inquiétudes que ces événements ont déclenchées rejaillissent sur le secteur bancaire dans son ensemble, y compris dans l'Union Européenne où les banques, y compris de petite taille, font l'objet d'une réglementation très stricte.

Ces tensions n'ont pas à ce jour d'impact sur My Money Group qui s'appuie sur une base de refinancement stable et diversifiée.

Le Groupe suit de manière très rigoureuse la situation, en veillant notamment à maintenir en permanence sa position extrêmement solide en matière de liquidité.

1.2. POINT SUR LA HAUSSE DES TAUX ET L'ENVIRONNEMENT INFLATIONNISTE

Après l'année 2022 qui a été marquée par les pressions inflationnistes en France, en Europe et dans le monde, l'inflation a montré des premiers signes de ralentissement. Ce contexte avait entraîné une réaction des banques centrales. La Banque Centrale Européenne « BCE » a notamment engagé une réduction de ses différents programmes d'achats d'actifs (APP ou « Asset Purchase Programme ») et a continué à procéder à des hausses successives de ses taux directeurs depuis juillet 2022.

Cet environnement se matérialise sur les marchés financiers par une augmentation générale des taux, impactant le coût de refinancement des banques et leur rentabilité.

Dans le cadre de sa politique de gestion actif-passif « ALM - Asset and Liability Management » et de couverture des risques de taux, My Money Group a renforcé sa couverture afin de se protéger face à la volatilité des taux d'intérêt.

Pour rappel, afin de faire face à la hausse importante de ses coûts de refinancement, My Money Group a décidé en septembre 2022 de limiter temporairement la distribution de nouveaux crédits pour préserver sa rentabilité. En effet, la capacité du Groupe à répercuter sur des clients l'augmentation de ses coûts de refinancement étant limitée par le taux d'usure applicable à la plupart de ses activités, l'octroi de nouveaux crédits ne pouvait plus satisfaire aux seuils de rentabilité du Groupe. Cette décision commerciale étant temporaire, un retour progressif à la normale est en cours depuis la fin du premier trimestre 2023 à mesure que les taux d'usure applicables reviennent de nouveau en phase avec les taux de marché. En effet, à partir du mois de février 2023, la Banque de France a décidé, à titre exceptionnel, d'ajuster le calcul du taux d'usure pour assurer son évolution en fréquence mensuelle et non plus trimestrielle.

My Money Group reste très prudent et suit de manière rapprochée l'évolution des taux et de l'inflation ainsi que leur impact sur l'économie et la situation financière de ses clients afin de préserver les marges commerciales et la rentabilité du Groupe.

1.3. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE - EFFET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STRATEGIE BAS-CARBONE

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures prises par My Money Group pour les réduire sont décrites dans la déclaration de performance extra-financière (DPEF) établie par la société Promontoria MMB au titre de l'exercice 2022. Les informations contenues dans cette déclaration concernent l'ensemble des entités de My Money Group.

À date, My Money Group n'a pas identifié d'exposition particulière aux risques environnementaux pouvant avoir un impact matériel sur les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2023 (voir note 10.1).

1.4. DENOUEMENT DE LA COUVERTURE DU PORTEFEUILLE D'ACQUISITION

À la suite des inquiétudes des marchés financiers causées par les défaillances de banques américaines et de Crédit Suisse ainsi que la hausse des taux provoquée par la pression inflationniste, une forte volatilité a été observée sur les marchés financiers.

Après révision des hypothèses ALM et afin de limiter la volatilité de la couverture liée au portefeuille d'acquisition des activités de HBCE, le Groupe a dénoué les 2,6 milliards d'euros de *payers spreads* en date du 6 avril 2023, permettant ainsi de figer une valorisation nette du premium de 108 millions d'euros (voir note 6.1).

1.5. PROJET D'ACQUISITION

Le 14 juin 2023, My Money Group - par le biais de ses entités Promontoria MMB et Banque des Caraïbes - et HSBC Continental Europe ("HBCE") ont signé un accord de principe (« *Memorandum of Understanding* ») qui modifie le périmètre et les conditions de l'acquisition par My Money Group des activités de banque de détail d'HSBC en France. Cette révision de l'accord initial de novembre 2021 fait suite à la forte augmentation des taux d'intérêt depuis 2021 et à son impact anticipé sur la juste valeur du portefeuille de prêts repris à HSBC. Elle vise à assurer une solvabilité élevée au Groupe en date d'acquisition et au-delà et à obtenir l'accord des régulateurs sur l'acquisition des activités d'HSBC.

Les principales modifications apportées par rapport à l'accord initial sont les suivantes :

- Conservation par HBCE de 7 milliards d'euros de prêts immobiliers, ces prêts étant remplacés par des liquidités ;
- Contributions en capital additionnelles de la part de HSBC et de Cerberus afin d'assurer un ratio CET1 supérieur à 15% en date d'acquisition ;
- Conservation de la marque CCF par HBCE, qui la louera à My Money Group ;
- Extension des accords de distribution en assurance-vie et en gestion d'actif (plans de co-investissements pour améliorer l'offre proposée à la clientèle et soutenir la distribution de produits HSBC) ;
- Date d'acquisition cible décalée d'un trimestre et fixée au 1^{er} janvier 2024.

Cet accord de principe est soumis à la consultation des instances représentatives du personnel et à l'accord des organes de gouvernance des deux parties.

L'acquisition reste soumise à l'accords des régulateurs (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et Banque Centrale Européenne) auprès desquels un nouveau dossier d'agrément a été remis, reflétant les conditions revues de l'acquisition.

1.6. CONTROLES URSSAF

Les sociétés My Money Bank et Promontoria MMB ont respectivement reçu, le 20 janvier 2023 et le 13 mars 2023, un avis de vérification de l'URSSAF Nord-Pas-de-Calais afin de procéder au contrôle de l'application des législations relatives aux cotisations et contributions obligatoires recouvrées par les organismes de recouvrement à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les deux contrôles sont toujours en cours.

1.7. RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE

Des négociations engagées entre la Direction Générale et les organisations syndicales de la Banque des Caraïbes en janvier, ont abouti le 20 avril 2023 à la signature d'un accord collectif portant sur une rupture conventionnelle collective sur le périmètre Antilles-Guyane.

2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS A LA FIN DE LA PÉRIODE

Néant.

3. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

3.1. REFERENTIEL COMPTABLE APPLICABLE

Les comptes consolidés du Groupe Promontoria MMB ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date.

Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2023 a été préparé conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Ainsi, les notes présentées portent sur les éléments les plus significatifs du semestre et doivent donc être lues en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2022.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretations Committee*) et SIC (*Standing Interpretations Committee*).

Les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats du premier semestre ne sont donc pas influencés par ces facteurs.

Les états financiers consolidés résumés du Groupe au 30 juin 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 juillet 2023.

3.2. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé pour la présentation des données relatives à l'exercice 2023 a été établi en cohérence avec celui proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables (« ANC »), dans sa recommandation n° 2022-01 du 11 mars 2022. La présentation des données comparatives relatives à l'exercice 2022 n'a pas été modifiée et reste conforme aux dispositions de la recommandation n° 2022-01 du 11 mars 2022 de l'ANC.

Les notes présentées en annexe des états financiers consolidés portent sur les événements et transactions importants pour comprendre l'évolution de la situation et de la performance financières du Groupe au cours du premier semestre 2023. Les informations présentées dans ces notes annexes se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.

3.3. MONNAIE DE PRESENTATION

Les comptes consolidés sont présentés en euro.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts d'arrondis entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

3.4. NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS

a. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS ENTRANT EN VIGUEUR ET APPLIQUEES AU 1^{ER} JANVIER 2023

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2022 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Normes ou interprétations	Thème	Date d'adoption par l'Union européenne (UE)	Date d'entrée en vigueur au sein de l'UE
Amendements à IAS 12	Impôts sur le résultat - Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction	11 août 2022	1 ^{er} janvier 2023
Amendements à IAS 1	Information à fournir sur les méthodes comptables	3 mars 2022	1 ^{er} janvier 2023
Amendements à IAS 8	Définition des estimations comptables	3 mars 2022	1 ^{er} janvier 2023
Amendements à IFRS 17	Contrats d'assurance	19 novembre 2021	1 ^{er} janvier 2023
Amendements à IAS 12	Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2	Non adopté	1 ^{er} janvier 2023

AMENDEMENTS A IAS 12 « IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT - IMPÔTS DIFFÉRÉS RELATIFS À DES ACTIFS ET DES PASSIFS RÉSULTANT D'UNE MÊME TRANSACTION »

Cet amendement vise à supprimer l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés pour les transactions générant des différences temporaires taxables et déductibles d'égal montant.

Ils éclairent un point de la norme qui, dans certaines circonstances, exemptait les entreprises de comptabiliser un impôt différé lors de la comptabilisation initiale d'un actif et d'un passif. Désormais, pour les transactions de contrats de location notamment, les entreprises sont tenues de comptabiliser l'impôt différé.

Il n'y a aucun impact comptable attendu en raison de l'approche nette déjà appliquée par le Groupe avec la comptabilisation des impôts différés.

AMENDEMENTS À IAS 1 « INFORMATION À FOURNIR SUR LES MÉTHODES COMPTABLES »

Ces amendements précisent que les méthodes comptables se rapportant à des transactions, d'autres événements ou des conditions qui ne sont pas significatifs sont, de ce fait, non significatives et il n'est pas nécessaire de fournir des informations à leur sujet. Toutefois, une information sur une méthode comptable peut être significative compte tenu de la nature de la transaction (événement ou condition) quand bien même les montants concernés ne seraient pas significatifs.

Ces amendements visent à donner des informations complémentaires dans les états financiers dès lors qu'il y a un impact significatif dans les comptes du Groupe.

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont déjà indiquées dans les états financiers. Il n'y a pas de nouvelles méthodes générant des impacts significatifs et impliquant davantage d'informations.

AMENDEMENTS À IAS 8 « DÉFINITION DES ESTIMATIONS COMPTABLES »

Ces amendements précisent qu'une méthode comptable peut exiger que des postes des états financiers soient évalués d'une manière qui implique une incertitude dans leur évaluation, c'est-à-dire que la méthode comptable peut nécessiter que ces éléments soient évalués pour des montants monétaires qui ne peuvent être observés directement et qui doivent à la place être estimés.

Le Groupe n'est pas impacté par cet amendement.

AMENDEMENTS À IFRS 17 « CONTRATS D'ASSURANCE »

Ces amendements visent à réduire les coûts en simplifiant certaines dispositions de la norme, rendre la performance financière plus facile à expliquer et faciliter la transition en reportant la date d'entrée en vigueur de la norme à 2023 et en fournissant un allègement supplémentaire pour réduire l'effort requis lors de la première application d'IFRS 17.

My Money Group n'entre pas dans le champ d'application de la norme IFRS 17.

AMENDEMENTS A IAS 12 « RÉFORME FISCALE INTERNATIONALE – MODÈLE DE RÈGLES DU PILIER 2 »

L'amendement considère l'impôt complémentaire « Pilier 2 » comme un impôt sur le résultat, il introduit une exception temporaire obligatoire aux impôts différés qui résulteraient de ces dispositions. Il requiert des informations en annexe sur l'exposition de l'entité aux nouvelles conséquences fiscales.

Il est applicable rétrospectivement.

Une analyse des règles de Pilier 2 est en cours en attendant la transposition de la directive européenne en droit Français, afin de déterminer les impacts pour le Groupe.

b. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS QUI N'ONT PAS ÉTÉ APPLIQUÉS PAR ANTICIPATION OU QUI NE SONT PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR

Le calendrier prévisionnel d'application de ces normes est le suivant :

Normes ou interprétations	Thème	Date d'adoption par l'Union européenne (UE)	Date d'entrée en vigueur au sein de l'UE
Amendements à IFRS 16	Dettes de location dans une transaction de cession-bail	Non adopté	1 ^{er} janvier 2024
Amendements à IAS 1	Dettes non-courantes avec covenants	Non adopté	1 ^{er} janvier 2024
Amendements à IAS 1	Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants	Non adopté	1 ^{er} janvier 2024
Amendements à IAS 7	Accords de financement des fournisseurs	Non adopté	1 ^{er} janvier 2024

3.5. RECOURS AUX JUGEMENTS ET A DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation future. Ces sources d'incertitude peuvent affecter la détermination des produits et charges du compte de résultat, l'évaluation des actifs, passifs du bilan et/ou certains éléments d'informations présentés dans les notes annexes. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers. Les résultats futurs définitifs pourraient s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction

de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire du Groupe et avoir une incidence significative sur les états financiers.

Au cas particulier de l'arrêté au 30 juin 2023, les principales évaluations nécessitant la formulation d'hypothèses et d'estimations sont les suivantes :

- La juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif reposant sur des modèles internes enregistrés dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*, *Instruments dérivés de couverture* et *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ;
- Les dépréciations et provisions pour risque de crédit des actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et engagements de financement et de garantie financière dont l'évaluation dépend de modèles et paramètres internes basés sur des données historiques, courantes et prospectives. La prise en compte des effets attendus du contexte économique particulier de 2023 (guerre en Ukraine, inflation) dans les hypothèses de calcul du Forward Looking, notamment par l'utilisation des projections macro-économiques des institutions publiques ;
- Les provisions enregistrées au passif du bilan ;
- Les actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés au bilan.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations du Groupe ont été revues au 30 juin 2023 en prenant en compte le contexte économique décrit ci-dessus cf. note 1.2.

4. PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES

4.1. DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation des états financiers du Groupe au 30 juin 2023 inclut les comptes de Promontoria MMB S.A.S. et de toutes les entités qu'elle contrôle.

Le périmètre des entités consolidées par Promontoria MMB est présenté en note 5.1.

4.2. METHODES DE CONSOLIDATION

Le contrôle d'une entité s'apprécie d'après la norme IFRS 10 selon trois critères cumulatifs :

- Le pouvoir sur cette entité, c'est-à-dire les droits effectifs qui lui confèrent la capacité présente de diriger les activités qui affectent significativement le rendement de l'entité (par exemple via les droits de vote ou d'autres droits) ;
- L'exposition ou le droit aux rendements variables provenant de cette entité comme les dividendes, les changements de juste valeur d'un investissement, les bénéfices d'impôts ;
- La capacité à agir sur ces rendements à travers le pouvoir exercé sur la filiale.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe comprend l'existence et l'effet de droits de vote potentiels substantifs, comme par exemple de droits de vote potentiels qui pourraient être exercés pour prendre une décision relative à des activités pertinentes au cours de la prochaine assemblée générale.

Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes de l'entité requièrent, contractuellement, le consentement unanime de chacun des partenaires.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction

ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

Les méthodes de consolidation sont appliquées selon la nature du contrôle exercé par Promontoria MMB sur ses filiales.

4.3. REGLES DE CONSOLIDATION

a. RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

En amont du processus de consolidation, les comptes sociaux des sociétés consolidées font l'objet de retraitements spécifiques afin d'être mis en conformité avec les principes comptables appliqués par le Groupe.

Les soldes ainsi que les produits et charges réciproques résultant d'opérations internes sont éliminés, y compris les dividendes ainsi que les profits et pertes réalisés résultant de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe.

b. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises ont été comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3, révisée pour les regroupements d'entreprises réalisés postérieurement au 1^{er} janvier 2010.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'évaluation.

La contrepartie transférée est évaluée comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les ajustements de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur estimable à la date d'acquisition et réévalués à chaque date d'arrêté, les ajustements ultérieurs sont enregistrés en résultat au-delà du délai d'affectation ou quand ils ne sont pas liés à des circonstances existant à la date d'acquisition.

Les coûts directement attribuables à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée et sont enregistrés en résultat.

L'écart d'acquisition correspond (hors cas de prise de contrôle par étape) à la différence entre la contrepartie transférée et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passif identifiables à la date d'acquisition. Cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur dans le poste « Goodwill » s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat dans le poste « Profit d'acquisition » s'il est négatif.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle (ou « intérêts minoritaires ») peuvent, en date de prise de contrôle, être évalués pour chaque regroupement d'entreprises au choix du Groupe :

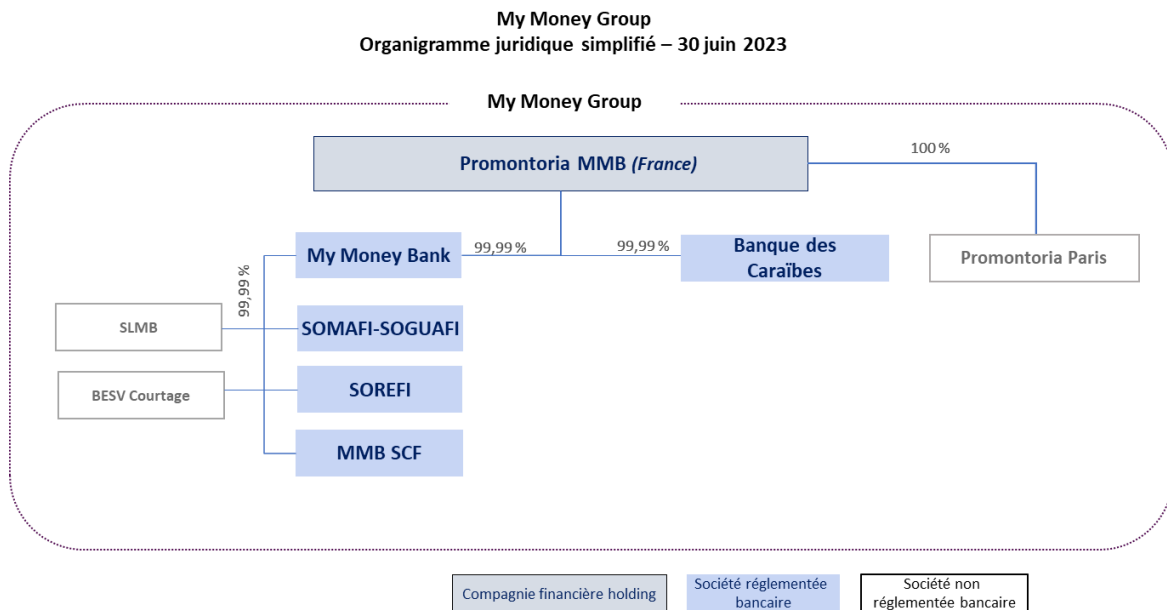
- Soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entité acquise à la date d'acquisition, sans comptabilisation d'un écart d'acquisition au titre des intérêts minoritaires (méthode dite du goodwill partiel) ;
- Soit à leur juste valeur, dans ce cas, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors attribuée (méthode dite du goodwill complet).

5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2023

L'organigramme simplifié ci-dessous présente les sociétés détenues directement ou indirectement par Promontoria MMB, Compagnie financière holding, au 30 juin 2023.

Il n'y a pas de variation du périmètre de consolidation du Groupe au 30 juin 2023 par rapport au 31 décembre 2022.



Aucune variation dans le pourcentage d'intérêt n'est à noter à cette date par rapport au 31 décembre 2022

SOCIÉTÉ	PAYS / RÉGION	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% D'INTÉRÊT
Promontoria MMB S.A.S.	France métropolitaine	Mère	
Promontoria Paris S.A.S.	France métropolitaine	IG	100%
My Money Bank S.A.	France métropolitaine	IG	100%
SOREFI S.A.	La Réunion	IG	100%
SOMAFI-SOGUAFI S.A.	Martinique / Guadeloupe / Guyane	IG	100%
Banque des Caraïbes S.A.	Martinique / Guadeloupe / Guyane	IG	100%
MMB SCF S.A.	France métropolitaine	IG	100%
BESV Courtage S.A.	France métropolitaine	IG	100%
SLMB S.A.	France métropolitaine	IG	100%

Le périmètre de consolidation inclut les 3 fonds communs de titrisation (« FCT ») suivants :

FONDS COMMUN DE TITRISATION	PAYS / RÉGION	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
FCT EmeraldOne	France métropolitaine / La Réunion / Martinique / Guadeloupe / Guyane	IG
SapphireOne Auto-FCT 2019-1	La Réunion / Martinique / Guadeloupe / Guyane	IG
SapphireOne Auto-FCT 2022	La Réunion / Martinique / Guadeloupe / Guyane	IG

Conformément à sa stratégie de refinancement, le Groupe a procédé au cours du premier semestre 2023 au rachat total du portefeuille cédé au fonds SapphireOne Auto 2019-1 entraînant la liquidation de ce fonds, pour un montant de 63 millions d'euros avec amortissement total de l'ensemble des passifs en date du 24 avril 2023.

Toutes les filiales sont considérées comme contrôlées par Promontoria MMB et sont consolidées par intégration globale. Cette méthode de consolidation consiste à substituer à la valeur comptable de la participation chacun des éléments d'actif et de passif de la filiale dans les comptes de la société mère.

6. NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1. INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE ACTIFS ET PASSIFS

Le Groupe applique les dispositions de la norme IFRS 9 à l'ensemble de ses relations de couverture à l'exception des couvertures de juste valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, pour lesquelles le Groupe applique les dispositions prévues dans la norme IAS 39 telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Un dérivé peut être comptablement qualifié d'instrument de couverture s'il respecte un certain nombre de critères énoncés par IFRS 9. La relation de couverture est documentée dès sa mise en place en précisant la stratégie de couverture suivie, la désignation du risque et de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, ainsi que la méthode d'évaluation de l'efficacité. L'efficacité dépend de trois critères permettant de prendre en compte la politique de gestion des risques :

- il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture (corrélation inverse) ;
- les variations de valeur du dérivé ne sont pas principalement liées à l'évolution du risque de crédit (sauf cas particulier où les variations du sous-jacent et du risque de crédit sont toutes deux réduites) ;
- le ratio de couverture, c'est-à-dire le rapport entre la quantité d'éléments couverts et la quantité d'instruments de couverture, correspond au ratio effectivement utilisé par le Groupe dans sa gestion opérationnelle du risque.

Ces instruments seront classés au bilan au poste « Instruments dérivés de couverture ». La norme IFRS 9 reconnaît trois types de relations de couverture possibles en fonction de l'objectif poursuivi et du risque couvert :

- **Couverture de juste valeur (« Fair Value Hedge » ou « FVH »)** : cette couverture vise à couvrir le risque de variation de valeur d'un actif ou d'un passif existant, ou d'un engagement ferme ;
- **Couverture de flux de trésorerie (« Cash-Flow Hedge » ou « CFH »)** : l'objectif est de se prémunir contre une exposition à la variation des flux de trésorerie futurs pour une transaction future hautement probable ou d'une opération existante à flux variables ; et
- **Couverture d'investissement net dans un établissement à l'étranger** : ce type de couverture est utilisé pour couvrir le risque de change d'un investissement net (titres de participation, prêts à long terme, résultats non rapatriés) dans une entité consolidée à l'étranger.

Les relations de couverture existantes au sein du Groupe relèvent soit de « couverture de flux de trésorerie » soit de « couverture de juste valeur ». L'ensemble des relations de couverture vise à se couvrir du risque de taux d'intérêt.

a. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour les besoins de l'information financière, IFRS 13 introduit trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs, classés selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation. Certains instruments peuvent utiliser des données issues de plusieurs niveaux, dans ce cas le niveau de hiérarchie retenu sera basé sur la donnée du plus bas niveau pour évaluer l'instrument dans son ensemble, dès lors que ce paramètre est jugé significatif dans la valorisation de l'instrument.

- **Niveau 1 :** la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur un marché actif immédiatement disponibles et directement utilisables.
- **Niveau 2 :** l'évaluation des instruments repose sur des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix).
- **Niveau 3 :** ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles reposant sur des paramètres significatifs non observables sur les marchés, par exemple en l'absence de liquidité de l'instrument, de risques inhérents au modèle de valorisation ou aux données d'entrée retenues. Les paramètres non observables font l'objet d'hypothèses internes reflétant au mieux les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif. L'élaboration de ces hypothèses requiert l'exercice du jugement.

Pour les instruments financiers présentés dans le niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day one Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation lorsqu'elle résulte en un profit pour le Groupe. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

En cas de marge initiale négative (« Day one Loss »), cette dernière est immédiatement reconnue en résultat dans sa totalité.

La majorité des instruments financiers détenus par le Groupe sont considérés comme appartenant au niveau 2, s'agissant de crédits valorisés selon une technique d'actualisation des flux de trésorerie assise sur des paramètres significatifs observables indirectement (taux d'actualisation fondés sur l'Euribor notamment).

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023			31.12.2022		
	Juste Valeur de Niveau 1	Juste Valeur de Niveau 2	Juste Valeur de Niveau 3	Juste Valeur de Niveau 1	Juste Valeur de Niveau 2	Juste Valeur de Niveau 3
Instruments dérivés de couverture	-	268 923	-	-	455 263	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	54 904	6 779	-	60 174	5 644
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	127 504	48 725	16 530	89 148	47 754	13 939
Titres au coût amorti	85 603	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	-	451 440	-	-	271 281	-
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	-	6 738 679	-	-	6 937 705	-
Actifs non courants destinés à être cédés	-	9 443	-	-	9 443	-
Total actifs financiers	213 106	7 572 114	23 308	89 148	7 781 620	19 583
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	45 680	6 889	-	50 952	5 733
Instruments dérivés de couverture	-	346 166	-	-	378 918	-
Dettes représentées par un titre	-	1 728 071	-	-	1 721 253	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	315 185	-	-	391 412	-
Dettes envers la clientèle	-	4 534 385	-	-	4 478 529	-
Total passifs financiers	-	6 969 487	6 889	-	7 021 064	5 733

Le Groupe détient des produits financiers qualifiés d'instruments de couverture et évalués comme étant de niveau 3. Il s'agit de swaps de taux d'intérêt BGS (Balance Guaranteed Swaps) dont le nominal s'ajuste toujours au nominal de l'élément couvert. Au regard des caractéristiques des BGS, le Groupe doit retenir des hypothèses de valorisation tenant compte des remboursements anticipés ou de prorogation des prêts couverts, ou de tout autre paramètre pouvant influencer sur la maturité ou le profil d'amortissement de ces instruments. Ces estimations sont réalisées en fonction de scénarios d'évolution de la courbe des taux associée et sur la base d'allocations de probabilités de survenance de ces événements à ces différents scénarios.

Le portefeuille des Balance Guaranteed Swaps du Groupe est composé actuellement de deux swaps inverses dits « back-to-back » avec les mêmes caractéristiques. Ces swaps s'annulent sans impact significatif sur le résultat.

b. DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Selon la norme IFRS 9, les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif arrivent à expiration, ou lorsque ces droits ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages attachés à la propriété de cet actif sont transférés.

Dans le cas où le Groupe n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages, une analyse est réalisée sur le transfert du contrôle de l'actif. Si le contrôle est perdu, l'actif est décomptabilisé. Si le contrôle est conservé, l'actif reste comptabilisé au bilan à hauteur du lien conservé avec celui-ci (par exemple, sous forme de garantie ou encore d'une option vendue ou achetée sur l'actif transféré). Un passif matérialisant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif est alors également comptabilisé.

Un passif financier est décomptabilisé si l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

c. DÉRIVÉS DE COUVERTURE

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023				31.12.2022			
	Valeur nominale de l'instrument de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Variations de juste valeur utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur nominale de l'instrument de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Variations de juste valeur utilisées pour le calcul de l'inefficacité
		Actif	Passif			Actif	Passif	
Couverture de juste valeur								
Swaps de taux d'intérêt	4 708 015	268 923	(346 166)	(239)	4 654 401	292 281	(378 918)	2 123
Couverture de flux de trésorerie								
Swaps de taux d'intérêt	-	-	-	-	5 200 000	162 982	-	-

COUVERTURES DU PORTEFEUILLE D'ACQUISITION

Concomitamment à la signature du protocole d'accord avec HBCE en vue de l'acquisition de sa banque de détail en France et afin de couvrir l'impact de l'évolution des taux d'intérêt sur le portefeuille acquis, le Groupe a exécuté un portefeuille de dérivés de taux d'intérêt, composé de swaptions pour un nominal de 8 milliards d'euros (4 milliards de swaptions payeurs et receveurs pour reconstituer 2 milliards de swaps payeurs, 2 milliards de swaptions receveurs et 2 milliards de swaptions payeurs).

Ces instruments ont été exécutés le 21 juin 2021 et étaient contingents à la réalisation de l'acquisition (« Deal Contingent Swaps & Swaptions »).

Ces dérivés étaient qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie « Cash-Flow Hedge » permettant ainsi de fixer des cash-flows futurs d'une transaction future hautement probable.

Afin d'ajuster la couverture à la suite de l'évolution du portefeuille sous-jacent, les instruments mentionnés ci-dessus ont été résiliés et des swaptions ont été conclus en date de 25 mars 2022 pour un montant nominal de 5,2 milliards d'euros (2,6 milliards d'euros d'achat de swaptions payeurs et 2,6 milliards d'euros de vente de swaptions payeurs) sans clause de contingence. Ces dérivés sont également qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie « Cash-Flow Hedge », permettant de fixer les premiers cash-flows futurs d'une transaction hautement probable.

En date du 6 Avril 2023, le Groupe a décidé de résilier la totalité des 5,2 milliards d'euros de Payer Spread afin d'éviter la volatilité dans le P&L liée à la variation de valorisation de la partie inefficace de la couverture.

L'ajustement des couvertures se matérialise plus précisément par les opérations suivantes :

- Dénouement de l'ancienne couverture d'un nominal de 8 milliards d'euros qui se traduit par la décomptabilisation du bilan des dérivés en contrepartie de la réception d'un montant de trésorerie net de 152 135 milliers d'euros. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture pour un total de 152 135 milliers d'euros demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte se réalise.
- Mise en place des nouvelles couvertures en date du 25 mars 2022 qui s'est traduit par le paiement d'une prime de 40 675 milliers d'euros. La valorisation de ces instruments qualifiés en couverture de flux de trésorerie s'élève à 162 627 milliers d'euros, dont 47 120 milliers d'euros d'inefficacité constatée directement en compte de résultat résultant de distorsions entre les dérivés et l'élément couvert.
- Dénouement du portefeuille des swaptions d'un nominal de 5,2 milliards d'euros dont la valorisation nette était de 149 000 milliers d'euros. Cette opération s'est traduite par la constatation de 75 448 milliers d'euros en compte de résultat (dont 47 120 milliers d'euros d'inefficacité constatée à la fin 2022) ainsi que 32 877 milliers d'euros comptabilisé en OCI à recycler dans le compte de résultat à partir du closing de la transaction d'acquisition qui seront étalés dès la première année.

Le tableau suivant présente la ventilation des montants notionnels des instruments dérivés de couverture par date d'échéance ainsi que leur taux moyen par bande maturité :

EN MILLIERS D'EUROS	Moins de 1 mois		De 1 à 3 mois		De 3 mois à 1 an		De 1 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total
	Valeur nominale	Prix / taux moyen	Valeur nominale	Prix / taux moyen	Valeur nominale	Prix / taux moyen	Valeur nominale	Prix / taux moyen	Valeur nominale	Prix / taux moyen	
Swap de taux d'intérêt Juste Valeur	57 168	0,46%	10 345	0,02%	52 549	0,43%	1 894 759	1,49%	2 693 196	0,25%	4 708 015
Swaptions – flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total instruments de couverture	57 168	0,46%	10 345	0,02%	52 549	0,43%	1 894 759	1,49%	2 693 196	0,25%	4 708 015

d. ÉLÉMENTS COUVERTS

Le tableau suivant présente des informations détaillées sur les éléments couverts dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur.

Couverture de juste valeur - Risque de taux d'intérêt	Poste du bilan dans lequel l'instrument de couverture est compris	30.06.2023			31.12.2022		
		Valeur comptable de l'élément couvert		Variations de juste valeur utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur comptable de l'élément couvert		Variations de juste valeur utilisées pour le calcul de l'inefficacité
		Actif	Passif		Actif	Passif	
EN MILLIERS D'EUROS							
- Crédits restructurés immobiliers à taux fixe	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	(237 438)	-	22 644	(260 081)	-	(258 087)
- Crédits Automobiles	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	(3 253)	-	(1 595)	(1 659)	-	(1 599)
- Crédit restructurés à la consommation à taux fixe	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	(11 278)	-	978	(12 256)	-	(13 172)
- Covered Bond	Dettes représentées par un titre	-	(332 931)	(31 748)	-	(364 680)	332 228
- Titres de placement	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(13 999)	-	861	(14 861)	-	(12 911)
- Tiers 2	Dettes subordonnées	-	(11 722)	(771)	-	(12 493)	11 107

L'inefficacité résultant des couvertures de juste valeur du Groupe s'élève à 260 milliers d'euros au 30 juin 2023 et est comptabilisée dans le poste « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat » (voir note 7.3).

Les informations suivantes fournissent des précisions sur les éléments couverts dans le cas de couvertures de flux de trésorerie.

Couverture de flux de trésorerie - Risque de taux d'intérêt		30.06.2023			31.12.2022		
		Variations de juste valeur utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Solde de la réserve de CFH se rapportant aux couvertures maintenues	Solde de la réserve de CFH se rapportant à toutes les relations de couverture auxquelles la comptabilité de couverture n'est plus appliquée	Variations de juste valeur utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Solde de la réserve de CFH se rapportant aux couvertures maintenues	Solde de la réserve de CFH se rapportant à toutes les relations de couverture auxquelles la comptabilité de couverture n'est plus appliquée
EN MILLIERS D'EUROS							
Notes à taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Transaction future hautement probable	-	204 989	-	-	247 298	-	-

e. EFFICACITÉ DES COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Couverture de flux de trésorerie - Risque de taux d'intérêt		30.06.2023			31.12.2022		
		Profits / pertes de couverture de la période comptabilisée en OCI	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat	Poste du résultat global comprenant la part inefficace de la couverture	Profits / pertes de couverture de la période comptabilisée en OCI	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat	Poste du résultat global comprenant la part inefficace de la couverture
EN MILLIERS D'EUROS							
Swaps de taux d'intérêt	204 989	-	Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	247 298	71 843	Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	

f. RAPPROCHEMENT DES COMPOSANTES DE CAPITAUX PROPRES LIÉES À LA COUVERTURE POUR LES OPÉRATIONS EN CFH

Risque de taux d'intérêt – CFH			
EN MILLIERS D'EUROS	Part efficace des couvertures	Coût des couvertures	Total
	Solde de la réserve CFH au 31.12.2021	24 294	4 532
Juste valeur des dérivés comptabilisés en capitaux propres	288 998	(70 526)	218 472
Solde de la réserve CFH au 31.12.2022	313 292	(65 994)	247 298
Juste valeur des dérivés comptabilisés en capitaux propres	(42 309)	-	(42 309)
Solde de la réserve CFH au 30.06.2023	270 983	(65 994)	204 989

6.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent les actifs financiers qui vérifient l'une des conditions suivantes :

L'actif financier est obligatoirement évalué à la juste valeur dès sa comptabilisation initiale car :

- Soit ses flux de trésorerie contractuels ne peuvent être considérés comme constituant un prêt basique (non-respect du critère « SPPI » : Seulement Paiements de Principal et d'Intérêts).
- Soit ses flux de trésorerie répondent au critère « SPPI » mais l'actif financier s'inscrit dans un modèle de gestion de type « Autres ».
- La norme IFRS 9 permet la désignation d'un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat seulement lorsqu'elle élimine ou réduit de façon significative une non-concordance comptable.

La valeur de marché de ces actifs est revue à chaque date d'arrêté ultérieure selon les principes décrits dans le point 6.1.a. Les variations des justes valeurs résultant de ces réévaluations, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus ou moins-values de cession réalisées, sont constatées en résultat sur la ligne « Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat consolidé.

Les revenus des titres à revenus fixes sont présentés séparément sur la ligne « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé.

Les actifs et passifs financiers de cette catégorie, portés par le Groupe, correspondent à des :

- prêts et titres ne respectant pas les critères SPPI, conformément à IFRS 9 ;
- dérivés de transaction, c'est-à-dire n'étant pas conclus et documentés dans le cadre de relations de couverture. Les dérivés conclus dans ce cadre sont uniquement des swaps.

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	31.12.2022
Prêts	6 586	6 586
Titres	2 638	2 635
Dérivés de transaction (*)	52 458	56 596
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	61 682	65 818
Dérivés de transaction (*)	(52 569)	(56 685)
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	(52 569)	(56 685)

(*) Il s'agit des swaps de taux d'intérêt ainsi que des swaps dits "miroirs". Depuis la mise en place de la réglementation EMIR, il n'est plus possible de cesser les instruments de couverture, il y a une obligation de "miroiriser" les swaps amenés à être cédés.

EN MILLIERS D'EUROS	Valeur nominale de l'instrument	30.06.2023		31.12.2022		
		Valeur comptable		Valeur comptable		
		Actif	Passif	Actif	Passif	
Instruments dérivés de transaction	1 455 360	52 458	(52 569)	1 576 827	56 596	(56 685)

6.3. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres sont principalement des instruments de dette (Obligations et autres titres à revenus fixes). Ces instruments de dette s'élèvent à 190 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 152 millions d'euros au 31 décembre 2022.

a. REEVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

Au 30 juin 2023, le Groupe enregistre sur ces actifs :

- une moins-value latente de (2 071) milliers d'euros contre une moins-value latente de (3 287) milliers d'euros au 31 décembre 2022 ; et
- une dépréciation, évaluée conformément à la norme IFRS 9, de (243) milliers d'euros contre (381) milliers d'euros au 31 décembre 2022.

La variation nette de dépréciation, comptabilisée en capitaux propres à fin juin 2023, s'élève donc à 1 353 milliers d'euros contre (3 972) milliers d'euros à fin décembre 2022.

La réévaluation des titres couverts par des instruments de couverture s'élève à 17 millions d'euros contre 15 millions d'euros au 31 décembre 2022.

b. REEVALUATION DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

Promontoria MMB a participé à une nouvelle levée de fonds réalisée par la société One Zero Digital Bank LTD en date du 23 février 2023. A la suite de cette opération, Promontoria MMB détient 1 044 935 nouvelles actions ordinaires soit au total 6 066 372 actions.

Une analyse sur le contrôle a été menée conformément à la norme IFRS 10 démontrant que le Groupe ne détient pas le contrôle.

Il s'agit d'actions ordinaires sans droit de remboursement et sans date de maturité. Le Groupe a décidé de classer et évaluer ce lot d'actions en juste valeur par capitaux propres non recyclables sur option irrévocable, conformément à IFRS 9.5.7.5.

Les variations de juste valeur ainsi accumulées en capitaux propres ne seront pas reclassées en résultat au cours des exercices ultérieurs.

Au 30 juin 2023, le Groupe a enregistré 462 milliers d'euros de gains de change comptabilisés en fonds propres non recyclables, conformément à la norme IAS 21.

6.4. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

a. ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Un actif financier doit être évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (modèle de gestion de type « collecte ») ;
- les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et des intérêts liés (respect du critère « SPPI »).

SEGMENTATION DES PRODUITS

Les analyses réalisées au sein de My Money Group ont conduit à regrouper les actifs financiers en portefeuilles segmentés selon deux critères : le type de produit et la zone géographique (distinction entre la France métropolitaine et l'Outre-mer).

Depuis 2020, une segmentation géographique a été ajoutée au portefeuille Outre-mer (Antilles et Réunion). L'analyse de l'historique récent a montré une différence significative dans le comportement des clients. Les modèles de PD/LGD ont donc été réajustés pour tenir compte de cette segmentation.

Depuis 2022, le segment « My Mortgage In France » a été intégré au portefeuille Banque des Caraïbes. Cette activité concerne le financement de crédits immobilier à destination de clients non-résidents.

Lors de l'intégration du portefeuille Banque des Caraïbes (« BDC »), une analyse a permis de segmenter les actifs suivant en deux critères : le type de clientèle et le type de produit. Des modèles de gestion ont donc été affectés, conformément à la norme IFRS 9, à chaque type de segment présenté ci-dessous :

Regroupement de crédits	DOM ²	Immobilier professionnel	Non Core	BDC
- Regroupement de crédits hypothécaires	- Crédits Automobiles	- Immobilier professionnel	- Financements structurés (LBO)	- Corporate
- Regroupement de crédits non hypothécaires	- Prêt personnel		- Autres	- Immobilier résidentiel
	- Crédit Revolving			- Clientèle professionnelle
	- Concessionnaires Automobiles			- Clientèle Particulier
				- MMIF (My Mortgage in France)

L'étude des critères d'analyse des modèles de gestion a conduit le Groupe à qualifier l'ensemble des portefeuilles présentés comme relevant d'un modèle de gestion de collecte.

L'ensemble des portefeuilles présentés ci-dessus respecte les critères du test SPPI et relève du modèle de gestion de collecte. Par conséquent, ils sont évalués au coût amorti.

² Le portefeuille DOM inclut les entités Outre-mer Sorefi et Somafi-Soguafi qui ont des activités similaires. En revanche, la Banque des Caraïbes est analysée comme un autre portefeuilles même si elle est aussi basée en Outre-mer car ses activités sont différentes.

ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	31.12.2022
Obligations et autres titres à revenu fixe	85 622	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Autres titres de participation	-	-
Titres avant dépréciations	85 622	-
Dépréciations	(19)	-
Titres au coût amorti	85 603	-
Comptes ordinaires	451 483	271 324
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciations	451 483	271 324
Dépréciations	(43)	(43)
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	451 440	271 281
Regroupement de crédits	3 692 515	3 785 723
DOM	1 200 123	1 198 912
BDC	398 511	412 536
Immobilier professionnel	1 786 783	1 884 045
Non Core	64 317	50 982
Prêts et créances sur la clientèle avant dépréciations	7 142 249	7 332 198
Dépréciations pour risque de crédit	(151 601)	(120 497)
Réévaluation des éléments couverts	(251 969)	(273 996)
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	6 738 679	6 937 705
Total des actifs financiers au coût amorti	7 275 722	7 208 987

b. JUSTE VALEUR DES ACTIFS EVALUES AU COUT AMORTI

EN MILLIERS D'EUROS	JV au 30.06.2023	VNC au 30.06.2023
Obligations et autres titres à revenu fixe	85 142	85 603
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Autres titres de participation	-	-
Titres au coût amorti	85 142	85 603

c. DEPRECIATIONS DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI

Le risque de crédit se matérialise à travers les provisions pour dépréciations comptabilisées au titre des pertes de crédit attendues, telles que définies par la norme IFRS 9.

GESTION DES (NOUVEAUX) RISQUES ENGENDRES PAR LA CRISE ET LES MESURES APPLIQUEES

Depuis la mise en application de la norme IFRS 9, le Groupe intègre une composante Forward Looking dans le calcul des dépréciations pour pertes de crédits attendues.

Jusqu'en décembre 2019, les scénarios et pondérations étaient revus annuellement. Les scénarios les plus défavorables étaient basés sur les observations de la crise de 2008/2009. Ainsi, trois scénarios étaient utilisés : « Favorable, Base et Défavorable », pondérés respectivement à 10%, 60% et 30% au dernier trimestre 2019.

Pendant la crise sanitaire de 2020, le Groupe a procédé chaque trimestre à une revue des perspectives économiques. La source principale de projection a été la publication de la Banque de France (« BDF ») mise à jour chaque trimestre.

Jusqu'en mars 2022, des modèles internes existant pour les portefeuilles de regroupement de crédits et DOM étaient exploités pour estimer le risque supplémentaire lié à la crise économique.

Pour projeter les éléments macro-économiques, deux scénarios étaient utilisés. Le scénario « Base » qui reposait sur la résultante des scénarios pondérés par la Banque de France et un scénario « Défavorable » qui reposait sur les projections du scénario défavorable de la Banque de France.

Depuis plusieurs mois, des événements internationaux et un contexte économique inédit affectent fortement les indicateurs économiques de nos modèles internes et nécessitent une prise en compte, de manière appropriée, dans la détermination du risque de crédit.

En conséquence, le Groupe a décidé d'enrichir son estimation du risque de crédit en prenant en compte les éléments suivants sur :

- les portefeuilles regroupement de crédits et sur la clientèle Particulier de nos autres portefeuilles, une approche analytique d'impact de la baisse du pouvoir d'achat a été menée.
- la clientèle professionnelle, une analyse d'impact sectorielle a permis de déterminer un impact Forward Looking. Les différentes contreparties ont été segmentées en fonction de leur secteur d'activité (à partir du code NAF). Quatre niveaux de risque ont été déterminés suivant l'impact que la crise actuelle pouvait avoir sur ces activités. L'impact Forward Looking est donc fonction de l'activité et du risque associé à chaque contrepartie.

Pour le portefeuille Immobilier professionnel et Non Core, une analyse individuelle est effectuée pour estimer le risque supplémentaire lié à la crise économique.

La nature du risque est liée à une baisse de la valorisation de la garantie pour tous les contrats immobiliers professionnels et à la hausse du risque de défaillance des contreparties pour les contrats Non Core (PD dégradées par le rating et le secteur d'activité).

Nous appliquons toujours deux scénarios. En juin 2023, une pondération de 50% a été attribuée au scénario « Base » et 50% au scénario « Défavorable ».

SYNTHESE DES PONDERATIONS DE 2019 A 2023

Période	Favorable	Base	Défavorable	Très défavorable
31 décembre 2019	10%	60%	30%	
30 juin 2020		Scenario BDF		
31 décembre 2020		80%	20%	
30 juin 2021		80%	20%	
31 décembre 2021		70%	30%	
30 juin 2022		50%	50%	
31 décembre 2022		50%	50%	
30 juin 2023		50%	50%	

SENSIBILITE DES SCENARIOS AU 30 JUIN 2023

Segments soumis à des analyses par portefeuille :

Sensibilité scénario S1'23	Regroupement de crédits		DOM-Particulier		DOM-Pro	
Référence	16,7		50,8		8,8	
	Montant	Delta	Montant	Delta	Montant	Delta
Scénario Base	18,2	1,5	52,3	1,5	10,8	1,9
Scénario Défavorable	25,9	9,3	56,0	5,2	12,1	3,2

Le risque de crédit est calculé en fonction du type de clientèle.

Chaque trimestre, des tests de sensibilité ont été effectués pour mesurer l'impact des données macro-économiques dans nos estimations d'ECL.

Par exemple, sur le portefeuille regroupement de crédits, la provision calculée par les modèles est établie à 16,2 millions d'euros. Dans un scénario Forward Looking « base », le complément de provision est de 1,4 millions d'euros, soit une provision à hauteur de 17,7 millions d'euros. Dans un scénario Forward Looking « Défavorable », le complément de provision est de 8,7 millions d'euros, soit une provision à hauteur de 25,0 millions d'euros. La sensibilité de chaque scénario s'évalue donc en comparaison des modèles d'ECL avant Forward Looking.

Segments soumis à des analyses individuelles :

Sur les portefeuilles Immobilier professionnel et Non Core, une analyse individuelle est effectuée pour estimer le risque supplémentaire lié à la crise économique.

La nature du risque est liée à une baisse de la valorisation de la garantie pour tous les contrats immobiliers professionnels et à la hausse du risque de défaillance des contreparties pour les contrats Non Core (PD dégradées par rating et secteur d'activité). A fin juin 2023, le montant supplémentaire estimé pour couvrir ce risque est de 13,9 millions d'euros.

Sur le portefeuille Immobilier professionnel, en plus de ces analyses, un management overlay a été déterminé et appliqué depuis le troisième trimestre 2021 sur le stage 1. En effet, le niveau de provision obtenu avec les modèles était en deçà d'une estimation raisonnable de couverture pour ce périmètre. Ceci s'explique par une amélioration globale de la qualité du portefeuille à l'acquisition et un suivi accentué des prêts non performants (« NPL » : Non-Performing Loans). Cependant, étant donné la volatilité du portefeuille Immobilier professionnel due à la forte disparité des tickets et le contexte économique défavorable (notamment la hausse des taux et du coût des matières premières), il a été décidé de maintenir un niveau de provision minimum (au-dessus du niveau du modèle).

La règle est la suivante : deux seuils minimaux ont été mis en place, un seuil en montant de provisions de 5,5 millions d'euros et un seuil en taux de provision de 0,4%. Le montant le plus important est conservé.

Ce management overlay est analysé lors des réunions trimestrielles de suivi du risque de crédit. Au 30 juin 2023, c'est le seuil en taux qui a été retenu sur le stage 1 de ce portefeuille, soit un management overlay d'environ 6,3 millions d'euros.

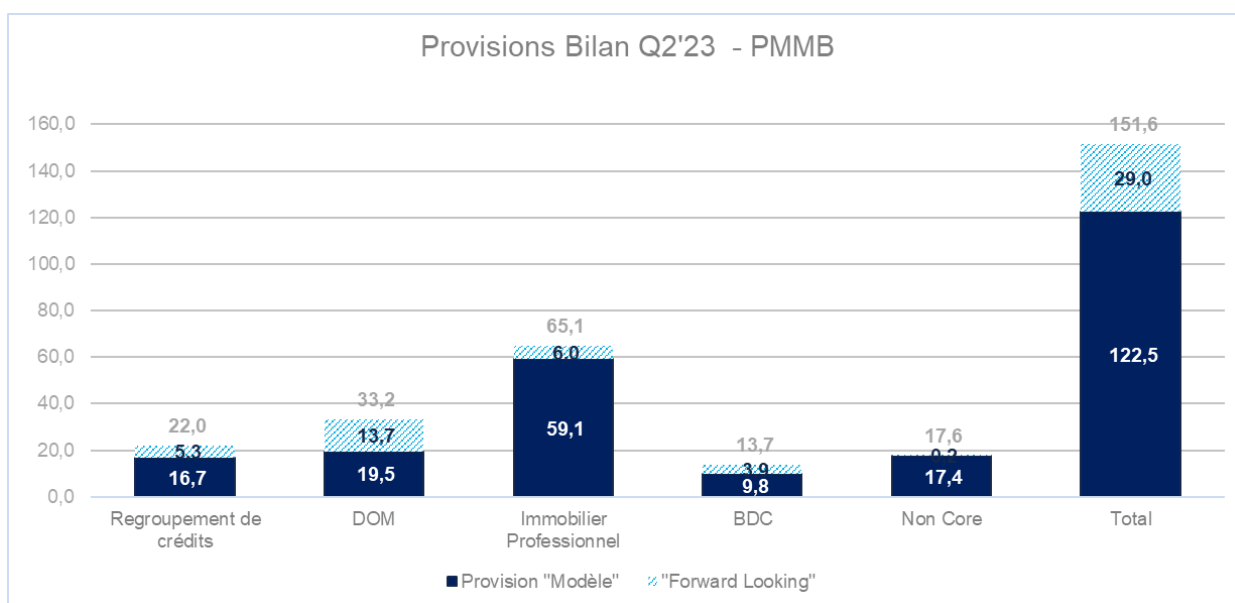
Le tableau ci-dessous, « Pertes attendues sur les produits de My Money Group », présente uniquement les encours classés en Stage 1, 2 et 3 (S1, S2 et S3) et n'inclut pas les encours classés en POCI (« Purchased or Originated Credit Impaired ») à savoir les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination.

PERTES ATTENDUES SUR LES PRODUITS DE MY MONEY GROUP

<i>Valeur brute comptable</i>	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité	Actifs financiers faisant l'objet de pertes avérées en date d'arrêt (pertes attendues à maturité)
EN MILLIERS D'EUROS	(S1)	(S2)	(S3)
Valeur brute comptable au 01.01.2023	6 424 054	357 590	214 866
Actifs financiers transférés vers S1	-	(85 746)	(6 048)
Actifs financiers transférés depuis S1	-	250 188	26 374
Actifs financiers transférés vers S2	(255 044)	-	(12 729)
Actifs financiers transférés depuis S2	78 949	-	65 104
Actifs financiers transférés vers S3	(27 778)	(66 109)	-
Actifs financiers transférés depuis S3	5 483	11 971	-
Actifs financiers créés ou acquis au cours de l'exercice	401 016	2 273	1 805
Passages en perte	(68)	(35)	(4 695)
Actifs financiers décomptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-
Amortissement	(514 173)	(29 178)	(15 049)
Autres variations	-	-	-
Valeur brute comptable au 30.06.2023	6 112 437	440 955	269 627

Au 30 juin 2023, les encours POCI, non inclus ci-dessus, s'élèvent à 67 millions d'euros contre 74 millions au 31 décembre 2022 :

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	31.12.2022
Regroupement de crédits	37 278	41 205
DOM	-	1
BDC	7 459	8 418
Immobilier professionnel	21 278	22 890
Non Core	1 010	1 465
Total des encours POCI	67 026	73 980



<i>Dépréciations IFRS 9</i>			
	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité	Actifs financiers faisant l'objet de pertes avérées en date d'arrêt (pertes attendues à maturité)
EN MILLIERS D'EUROS	(S1)	(S2)	(S3)
Dépréciations au 01.01.2023	29 853	20 179	70 466
Variations attribuables aux instruments financiers reconnues au 1er janvier :			
- Transfert vers S1	(1 114)	(6 254)	32 118
- Transfert vers S2	313	(3 488)	(2 226)
- Transfert vers S3	(1 237)	7 750	(2 500)
- Transfert vers S3	(190)	(10 517)	36 844
Amortissement	(3 541)	(1 065)	(4 863)
Actifs financiers décomptabilisés au cours de l'exercice	-	-	(775)
Actifs financiers créés ou acquis au cours de l'exercice	3 346	315	543
Passages en perte	-	(4)	(3 696)
Changement de modèles / réestimation de paramètres	10 497	1 326	4 270
Effet de change et autres mouvements	-	-	-
Dépréciations au 30.06.2023	39 041	14 496	98 063

d. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements de financement (les ouvertures de crédit confirmées, découverts) et engagements de garantie (cautions de loyer, cautions de fin d'achèvement des travaux) font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit.

Ces dépréciations sont présentées également sous la rubrique « 6.9 Provisions pour risques et charges ».

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023		31.12.2022	
	Encours	Provision	Encours	Provision
Engagements de financement	397 388	2 919	417 257	2 858
Engagements de garantie	22 985	750	25 224	1 134

e. DATE D'ENREGISTREMENT DES ACTIFS FINANCIERS

Les titres acquis ou cédés sont respectivement comptabilisés ou décomptabilisés en date de règlement-livraison, quelle que soit la catégorie comptable à laquelle ils appartiennent.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances au coût amorti sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

f. PASSIFS FINANCIERS

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	31.12.2022
Dettes représentées par un titre	2 058 000	2 084 233
Dettes rattachées	3 002	1 700
Réévaluation des éléments couverts	(332 931)	(364 680)
Dettes représentées par un titre	1 728 071	1 721 253
Comptes ordinaires créditeurs et dettes rattachées	897	4 511
Comptes et emprunts à terme	310 418	385 472
Autres passifs financiers	3 871	1 430
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	315 185	391 412
Comptes ordinaires créditeurs	1 264 648	1 328 552
Comptes et emprunts à terme	3 218 963	3 114 562
Dettes rattachées	44 576	19 073
Autres passifs financiers	6 198	16 343
Dettes envers la clientèle	4 534 385	4 478 529
Total des passifs financiers au coût amorti	6 577 641	6 591 194

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes qui ne sont pas classées dans les passifs financiers à la juste valeur, sont enregistrées initialement à leur juste valeur, qui correspond au prix d'acquisition à cette date ou à leur valeur d'émission, nette des coûts de transaction directement imputables à l'opération.

En date de clôture, elles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle », en « Dettes représentées par un titre ».

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme.

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dette si l'émetteur a une obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou encore d'échanger des instruments financiers dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes représentées par un titre sont essentiellement constituées des émissions d'obligations foncières et des émissions de Fonds Communs de Titrisation consolidés au sein du Groupe.

Dans le cadre de ses activités de refinancement, le Groupe réalise des titrisations de certains de ses portefeuilles de créances accordés à sa clientèle (regroupement de crédits, crédits-bails automobiles et prêts personnels). Les titres émis dans le cadre de ces opérations peuvent être soit placés auprès d'investisseurs externes permettant de se refinancer directement sur les marchés de capitaux, soit auto-souscrits et pouvant être mis en pension, notamment dans le cadre des opérations d'*open market* avec la BCE. Les Fonds Communs de Titrisation sont consolidés car le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances. A la suite du rachat du FCT SapphireOne Auto 2019-1, les titres émis pour ces opérations de titrisation sont désormais tous auto-détenus par le Groupe. Au 31 décembre 2022, les titres émis hors titres auto-détenus s'élevaient à 1,2 million d'euros.

Ces dettes incluent également des obligations foncières depuis octobre 2018, émises par la société de crédit foncier, MMB SCF, pour un montant de 2 053 millions d'euros au 30 juin 2023 dont 3 millions d'euros de dettes rattachées contre 2 052 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, dans le but de diversifier ses sources de financement, My Money Group a lancé en mars 2019 un programme d'émission de Commercial Paper. Ce programme permet d'assurer la liquidité à court terme. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Rating : A-3 (rating court terme par S&P)
- Maturité : de 1 à 12 mois
- Taille : 500 millions d'euros

Au 30 juin 2023, le Groupe a un encours total de 8 millions d'euros de Commercial Paper avec un taux moyen pondéré de 2,75% et une maturité moyenne de 1,5 mois.

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES

En septembre 2020, My Money Bank a emprunté 280 millions d'euros au titre du TLTRO III.

Les modalités du TLTRO III permettent notamment de proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance prédéfini des crédits dits « éligibles », appliquée sur la maturité de l'opération. Dans le contexte actuel, une bonification additionnelle rémunérant une incitation supplémentaire et temporaire s'applique sur la période de juin 2020 à juin 2022 aux conditions de croissance également prédéfinies. Le taux d'intérêt appliqué est le taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt pendant toute la durée de l'opération auquel s'ajoute cette bonification additionnelle, réduction de 50 points de base du taux moyen de la facilité de dépôt avec un taux plancher fixé à (1%).

Pendant, afin de faire face à la forte inflation touchant les pays de la zone euro, la BCE entérine la normalisation de sa politique monétaire et a successivement augmenté ses taux directeurs durant le second semestre 2022.

De plus, lors de sa réunion du 27 octobre 2022, le conseil des gouverneurs de la BCE a également décidé d'ajuster les taux d'intérêt applicables aux TLTRO III à compter du 23 novembre 2022, et jusqu'à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé de chaque opération TLTRO III en cours. Le recalibrage des modalités du TLTRO III contribuera à la normalisation des coûts de financement bancaire.

La méthode actuelle de calcul est maintenue pour la période allant de la date de règlement respective de chaque opération TLTRO III jusqu'au 22 novembre 2022, avec indexation au taux d'intérêt applicables de la BCE se terminant à cette date.

Ainsi, du 23 novembre 2022 à la date d'échéance (ou de remboursement anticipé) de chaque opération TLTRO III en cours, le taux d'intérêt sur les opérations TLTRO III sera indexé sur le taux d'intérêt respectif moyen applicable de la BCE sur cette période.

Par ailleurs, trois autres dates de remboursement anticipé volontaire ont été introduites pour offrir aux participants des possibilités supplémentaires de rembourser partiellement ou entièrement leurs emprunts TLTRO III respectifs avant leur échéance.

Impacts du changement du taux

My Money Bank a réalisé une analyse d'impact conformément au recalibrage des conditions évoquées ci-dessus. La stratégie du Groupe est de conserver les fonds du TLTRO III jusqu'à maturité, soit en septembre 2023. Cette stratégie n'a pas été modifiée à la suite à la décision de la BCE du 27 octobre dernier et applicables depuis le 23 novembre 2022.

A ce jour, My Money Bank a remis à la Banque de France tous les rapports statistiques et rapports d'audit requis, la Banque de France a confirmé au Groupe la déviation de ses encours sur les trois périodes suivantes :

- ✓ **Deuxième période de référence : 1^{er} avril 2019 – 31 mars 2021**
- ✓ **Période spéciale de référence : 1^{er} mars 2020 – 31 mars 2021**
- ✓ **Période additionnelle spéciale de référence : 1^{er} octobre 2020 – 31 décembre 2021**

Après étude des données de crédit relatives aux périodes mentionnées ci-dessus, il s'avère que les montants nets des prêts éligibles au cours de la :

- ✓ **Deuxième période de référence excèdent (déviation \geq 1,15%) la valeur de référence du montant net de prêts.**
- ✓ **Période de référence spéciale égalent ou dépassent la valeur de référence du montant net de prêts.**

Ces éléments permettent au Groupe de prétendre au taux d'intérêt réduit ainsi que de la bonification additionnelle temporaire appliquée sur la période spéciale de taux d'intérêt ainsi que sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle.

Ainsi, My Money Bank a décidé d'étaler les produits d'intérêts « incluant la bonification additionnelle » calculés sur la base d'un taux pondéré sur la durée de vie de l'opération.

Au cours de l'année 2022, les différentes évolutions des taux d'intérêt ont été traitées comme des variations des taux d'intérêt de marché et un nouveau taux blended a été déterminé.

Au 30 juin 2023, le coût total de l'opération TLTRO III intégrant les intérêts et bonifications s'établit à 0,17% contre (0,79%) à la date de mise en place. Le Groupe a calculé le rendement attendu sur toute la période et a étalé l'impact lié au changement de taux sur la période restante.

Le montant total des intérêts et bonifications sur l'opération TLTRO III enregistré parmi les Intérêts et produits assimilés s'élève à 704 milliers d'euros.

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le programme de Dépôts du Groupe qui a pour but de doter la banque d'une source de financement supplémentaire permet notamment de refinancer les actifs à court-terme (environ deux ans).

Au 30 juin 2023, l'encours est d'environ 4,5 milliards d'euros contre 4,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

6.5. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs bases fiscales, sauf exception (par exemple pour les différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition). Ils sont calculés selon la méthode du report variable au taux d'impôt qui sera en vigueur sur la période au cours de laquelle la différence temporelle se retournera, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales adoptées ou le seront avant la date de clôture. Leur calcul ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Le taux normal d'IS en France est de 25% pour 2023 et les années suivantes, auquel s'ajoute une contribution sociale sur les bénéfiques (CSB) de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros), soit un taux de valorisation des impôts différés de 25,83%.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres (tel que les variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie ou les gains ou pertes latents d'instrument classés à la juste valeur par capitaux propres), qui sont également imputés sur les capitaux propres.

L'activation d'actifs d'impôts différés provenant de déficits fiscaux reportables et différences temporelles déductibles s'appuie sur le Business Plan du Groupe validé par le Conseil d'Administration. Ce Business Plan élaboré par le service de Contrôle de Gestion du Groupe est construit en utilisant des hypothèses favorables et non favorables permettant de documenter des profits taxables futurs. Ce Business Plan est actualisé chaque année et fait, par ailleurs, l'objet de tests de sensibilité afin de s'assurer de sa robustesse. La Direction a décidé de limiter l'activation des déficits fiscaux sur un horizon de cinq années maximum.

Au 31 décembre 2021, les impôts différés actifs liés aux déficits reportables créés par le groupe fiscal depuis 2018 ont été désactivés en intégralité car le Business Plan ne démontre pas la capacité du Groupe à utiliser ces déficits sous l'horizon des cinq ans, du fait des coûts générés par l'acquisition potentielle des activités de banque de détail de HSBC en France. Ils restent totalement désactivés au 30 juin 2023.

Concernant les impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables générés avant la création du groupe fiscal – dit « pré intégration » – et utilisables seulement au niveau des entités créatrices de ces déficits (MMB et Somafi-Soguafi, Sorefi ayant utilisé en 2022 le reste de ses déficits), les impôts différés actifs afférents restent activés en totalité (26,4 millions d'euros à fin juin 2023).

En effet, le Business Plan prévoit pour ces entités des bénéfices suffisants pour permettre l'utilisation intégrale de ces déficits sous un horizon de cinq ans.

IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	31.12.2022
Impôts courants	5 098	1 321
Impôts différés	24 253	-
Actifs d'impôts courants et différés	29 351	1 321
Impôts courants	-	-
Impôts différés	-	(2 369)
Passifs d'impôts courants et différés	-	(2 369)

VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES PAR NATURE

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	31.12.2022
Actifs financiers	(6 122)	(38 366)
Réserve latente de location-financement	(13 555)	(12 502)
Provisions pour engagements retraite	11 139	12 274
Autres provisions non déductibles	6 355	9 790
Déficits fiscaux reportables	26 436	26 436
Impôts différés nets	24 253	(2 369)
<i>Dont impôts différés actifs</i>	24 253	-
<i>Dont impôts différés passifs</i>	-	(2 369)

ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES NON UTILISÉS

EN MILLIERS D'EUROS	Durée légale de report en avant	Horizon prévisionnel de recouvrement	30.06.2023	31.12.2022
Promontoria MMB Groupe Fiscal	Illimitée	> 5 ans	23 931	21 129
Promontoria MMB Groupe Fiscal déficits non reconnus	Illimitée	> 5 ans	(23 931)	(21 129)
My Money Bank SA	Illimitée	5 ans	23 799	23 799
Somafi-Soguafi SA	Illimitée	4 ans	2 637	2 637
Sorefi SA	Illimitée	N/A	-	-
Total actifs d'impôts différés			26 436	26 436

VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

EN MILLIERS D'EUROS	Variation en résultat	Variation en capitaux propres	Autres variation	Total
Impôts différés nets au 31.12.2022				(2 369)
Actifs financiers à la juste valeur au coût amorti et capitaux propres	9 409	22 835	-	32 244
Impact de la réévaluation de la réserve latente de location-financement	(1 053)	-	-	(1 053)
Impact des variations de provisions pour engagements retraite	(1 134)	-	-	(1 134)
Impact des variations des autres provisions non déductibles (inclus risque de crédit)	(3 435)	-	-	(3 435)
Variations des déficits fiscaux reportables (avant non-reconnaissance / reconnaissance)	2 802	-	-	2 802
Impact de reconnaissance / non-reconnaissance des déficits fiscaux reportables	(2 802)	-	-	(2 802)
Impôts différés nets au 30.06.2023	3 786	22 835	-	24 252

6.6. AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

a. AUTRES ACTIFS

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	31.12.2022
Assurance	384	808
Dépôts avance et cautionnement	29 307	32 000
Etat, impôts et services publics	24 781	12 491
Valeurs reçues lors de l'encaissement	13 256	12 838
Charges à étaler	5 454	6 237
Comptes de régularisation divers	11 319	4 456
Autres actifs divers	18 364	6 548
Charges constatées d'avance	26 186	23 526
Produits à recevoir	129 117	117 287
Total Autres actifs	258 168	216 191

b. AUTRES PASSIFS

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	31.12.2022
Dépôt garantie reçu	147	183
Fournisseurs	5 501	6 652
Dettes sociales et fiscales	42 401	39 926
Assurance	2 666	2 740
Comptes de régularisation divers	27 887	15 847
Autres passifs divers	34 274	31 218
Dette locative IFRS 16	26 165	27 559
Charges à payer	51 146	32 769
Produits constatés d'avance	6 378	5 807
Total Autres passifs	196 565	162 703

c. LA VENTILATION DE LA DETTE LOCATIVE PAR ECHEANCE

EN MILLIERS D'EUROS	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 30.06.2023
Baux Commerciaux	240	2 491	22 902	25 633
Véhicules Crédit-Bail	24	-	-	24
Véhicules LLD	6	472	-	478
Autres	3	27	-	30
Total Dette Locative IFRS 16	273	2 990	22 902	26 165

6.7. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	31.12.2022
Immobilisations corporelles	9 443	9 443
Total actifs non courants destinés à être cédés	9 443	9 443

Au 30 juin 2023, les constructions détenues par SLMB sont toujours disponibles en vue d'une vente dans leur état actuel. Le délai d'un an a été dépassé indépendamment de la volonté de la direction et cela est dû principalement à un retard dans l'obtention des autorisations administratives, du processus de mise en conformité ralenti, etc.

6.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS	Valeur brute au 31.12.2022	Reclassement ³	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.06.2023	Amortissements au 31.12.2022	Reclassement	Dotations 2023	Reprises 2023	Valeur nette au 30.06.2023
Immobilisations corporelles	57 737	16	8 179	(4 244)	61 688	(18 086)	(338)	(4 068)	1 917	41 115
Immeubles	542	-	-	-	542	(112)	-	(149)	-	282
Matériel de bureau et informatique	8 047	(21)	418	(45)	8 400	(3 882)	(336)	(1 302)	557	3 436
Aménagements et agencements	7 797	37	274	(548)	7 559	(2 804)	(2)	(258)	9	4 504
Immobilisations corporelles en cours	595	-	4 381	-	4 975	-	-	-	-	4 975
Droit d'utilisation IFRS 16	40 663	-	3 106	(3 651)	40 118	(11 209)	-	(2 358)	1 351	27 904
- Baux	39 513	-	2 972	(3 488)	38 998	(10 605)	-	(2 210)	1 188	27 370
- Autres	1 150	-	134	(163)	1 120	(604)	-	(148)	163	531
Autres	93	-	-	-	93	(79)	-	-	-	14
Immobilisations incorporelles	37 671	81	8 789	(614)	45 928	(10 202)	(3)	(2 917)	555	33 360
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	95 408	98	16 968	(4 858)	107 616	(28 289)	(341)	(6 985)	2 471	74 475

³ Les « Reclassements » correspondent essentiellement à des changements d'affectation d'immobilisations corporelles vers immobilisations incorporelles.

a. DROITS D'UTILISATION

Le Groupe applique la norme IFRS 16 « *Contrats de location* » et comptabilise dans la rubrique *Immobilisations corporelles* les droits d'utilisation des biens loués.

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	31.12.2022
ACTIF		
Immobilisations corporelles (droit d'utilisation)	40 121	40 663
➤ Baux Commerciaux	39 000	39 513
➤ Véhicules Crédit-Bail	199	241
➤ Véhicules LLD	797	785
➤ Photocopieurs / Imprimantes	124	124
PASSIF		
Autres passifs (dette locative)	26 165	27 560
➤ Baux Commerciaux	25 633	27 012
➤ Véhicules Crédit-Bail	24	51
➤ Véhicules LLD	478	453
➤ Photocopieurs / Imprimantes	30	43
COMPTE DE RESULTAT		
Charge d'intérêts	(318)	(432)
Dotations aux amortissements du droit d'utilisation	(2 358)	(4 329)

b. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 30 juin 2023, les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels et systèmes d'information développés en interne.

6.9. PROVISIONS

EN MILLIERS D'EUROS	Stock au 01.01.2023	Augmentations (y compris des provisions existantes)	(-) Montants utilisés	(-) Montants inutilisés repris au cours de la période	Accroissement du montant actualisé et effet de toute variation des hypothèses actuarielles (inclus taux d'actualisation)	Stock au 30.06.2023
Pensions et autres obligations de prestations définies postérieures à l'emploi ⁴	47 518	-	(4 392)	-	-	43 126
Autres avantages du personnel long terme	1 601	-	-	-	-	1 601
Risques légaux	1 493	4	(1 432)	-	-	65
Engagements et garanties données	3 992	804	(392)	(735)	-	3 669
Autres provisions	352	12 642	-	-	-	12 994
Total des provisions	54 957	13 449	(6 216)	(735)	-	61 455

⁴ Voir la note 9

7. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

7.1. INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023			30.06.2022		
	Produits d'intérêts	Charges d'intérêts	Net	Produits d'intérêts	Charges d'intérêts	Net
Prêts / emprunts sur les établissements de crédit	1 317	-	1 317	1 225	-	1 225
Prêts / emprunts sur la clientèle	125 944	(13 636)	112 308	97 693	(11 003)	86 690
Titres	1 240	-	1 240	57	-	57
Opérations de location-financement	17 171	(745)	16 426	15 492	(936)	14 556
Banques centrales	3 745	-	3 745	-	(73)	(73)
Dette envers les établissements de crédit et assimilés	-	(4 430)	(4 430)	-	(8 489)	(8 489)
Dette envers la clientèle	-	(41 710)	(41 710)	-	(7 501)	(7 501)
Dette représentée par un titre	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	149 417	(60 522)	88 895	114 467	(28 001)	86 466
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	137	137
Opérations de location ⁵	-	(318)	(318)	-	(133)	(133)
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 058	(2 996)	(938)	314	(2 553)	(2 238)
Instruments dérivés de couverture	54 061	(62 070)	(8 010)	5 831	(6 664)	(833)
Total des produits et charges d'intérêts	205 536	(125 906)	79 630	120 613	(37 214)	83 399

7.2. PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

Les commissions considérées comme faisant partie intégrante du rendement d'un instrument financier, telles que les commissions d'octroi de crédit, constituent un complément d'intérêt et sont intégrées au taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêts et non pas parmi les commissions.

⁵ Norme IFRS 16 « Contrats de location », les opérations de location présentent les intérêts sur les dettes locatives.

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023			30.06.2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	5 070	(4 065)	1 005	5 236	(2 990)	2 245
Opérations sur titres	-	19	19	-	(26)	(26)
Opérations sur moyens de paiement	479	(837)	(359)	701	(471)	230
Prestations de services financiers	6 367	(562)	5 805	6 641	(325)	6 316
Autres	3 337	(26)	3 312	2 738	(169)	2 569
Total des produits et charges de commissions	15 252	(5 470)	9 782	15 315	(3 981)	11 334

7.3. GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

La perte nette réalisée sur ce poste est de 258 milliers d'euros au 30 juin 2023 contre 393 milliers d'euros de gain net à fin juin 2022 et correspond aux variations positives de juste valeur des dérivés de transaction détenus par le Groupe.

7.4. GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

Le gain net réalisé sur ce poste est de 28 327 milliers d'euros, (recyclé des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres vers le compte de résultat).

Ce gain correspond à l'inefficacité du payer spread, la couverture a été dénouée le 6 avril 2023 (voir note 6.1.c).

7.5. GAINS ET PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	30.06.2022
Gain / (Perte) sur actifs financiers au coût amorti	-	(200)
Prêts et créances sur la clientèle	-	(200)
Gain / (Perte) sur passifs financiers au coût amorti	-	-
Total des gains et pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti	-	(200)

7.6. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	30.06.2022
Coûts marginaux / Commissions	(1 696)	(1 508)
Total autres charges	(1 696)	(1 508)
Produit d'assurance	1 834	4 150
Servicing	826	1 070
TVA non perçue à réintégrer	134	219
Autres	2 169	2 208
Total autres produits	4 963	7 647
Total des produits et charges des autres activités	3 267	6 138

7.7. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	30.06.2022
Produits divers d'exploitation	38	60
Reprises de provisions pour risques et charges	5 772	835
Dotations aux provisions pour risques et charges	(12 142)	(447)
Intéressement et participation des salariés	(186)	(66)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	(3 298)	(2 151)
Charges de retraite	(7 742)	(3 207)
Salaires et traitements	(36 123)	(32 270)
Autres charges sociales	(13 063)	(12 953)
Total Frais de personnel	(66 743)	(50 198)
Location	(1 296)	(913)
Services extérieurs fournis par des sociétés du Groupe	(47)	(2 110)
Transports et déplacements	(869)	(397)
Autres services extérieurs	(72 483)	(70 069)
Charges diverses d'exploitation	(750)	(450)
Total Charges d'exploitation	(75 446)	(73 938)
Impôts et taxes	(8 367)	(6 540)
Autres	(963)	(169)
Total des charges générales d'exploitation	(151 520)	(130 844)

7.8. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	30.06.2022
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(2 917)	(2 707)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(1 765)	(939)
Dotations aux amortissements sur droit d'utilisation	(2 358)	(2 013)
Total dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(7 040)	(5 659)

7.9. COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les impacts nets liés à la réestimation des POCI, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques.

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	30.06.2022
Dotations nettes aux dépréciations sur opérations avec la clientèle	(31 337)	(3 938)
Dotations nettes pour des garanties données sur cessions de créances	324	(486)
Réestimation nette des encours POCI	3 684	1 338
Pertes nettes sur opérations avec la clientèle	(7 748)	(7 465)
Dotations nettes sur autres risques	(19)	-
Total coût du risque	(35 097)	(10 550)

7.10. GAINS ET PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	30.06.2022
Plus-values de cession immobilisations propres	103	5 453
Moins-values de cession sur immobilisations propres	(52)	(5 235)
Gains ou pertes nets sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Total gains et pertes nets sur autres actifs	51	217

7.11. IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPOTS DIFFÉRÉS

L'impôt sur les bénéfices de l'année 2023 correspond à l'impôt exigible des sociétés situées en France au taux de 25% (plus contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% au-delà de 763 000 euros d'IS, soit 25,83%).

Les taux d'impôts différés retenus sont indiqués dans la section 6.5. Actifs et passifs d'impôts courants et différés.

EN MILLIERS D'EUROS	30.06.2023	30.06.2022
Résultat comptable avant impôt	(72 857)	(20 062)
Produit / Charge d'impôt de l'exercice	15 958	6 364
Résultat net - Part du Groupe	(56 899)	(20 062)
Résultat net – Part des minoritaires	-	-
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Impôt théorique	18 819	5 182
Effet des différences permanentes	(51)	515
Effets de différentiel de taux d'imposition des entités consolidées	-	41
Taxation à taux réduit (dividendes)	(9)	(6)
IDA sur déficits et différences temporelles déductibles antérieurs limités sur l'exercice	(2 802)	-
Consommation d'IDA sur déficits et différences temporelles déductibles limités sur les exercices antérieurs	-	556
Effet des changements de taux d'IS pour la valorisation des impôts différés	-	-
Effets des ajustements sur exercices antérieurs	-	-
Produit d'acquisition - différence permanente	-	77
Autres effets	1	(1)
Produit / Charge d'impôt de l'exercice	15 958	6 364
	<i>dont impôt exigible</i>	<i>(1 928)</i>
	<i>dont impôt différé</i>	<i>8 292</i>

8. NOTE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

En vertu de la norme IAS 32, un actif financier et un passif financier doivent être compensés et le solde net est présenté au bilan si et seulement si l'entité détient un droit juridiquement exécutoire qui permet de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de ne régler que le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les dérivés conclus par le Groupe auprès d'une même contrepartie bancaire et qui sont soumis à une convention-cadre respectant les deux critères ci-dessus font l'objet d'une compensation au bilan.

9. AVANTAGES AU PERSONNEL

9.1. RÉFORME DES RETRAITES DE 2023

La nouvelle réforme des retraites, reculant l'âge légal de départ à 64 ans, a été adoptée en date du 14 avril 2023 avec une entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Cette réforme concerne tous les salariés et prévoit également l'allongement de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein qui sera portée à 43 ans à compter de 2027.

Une première estimation d'impact a été effectuée mais n'a pas conduit à identifier des ajustements significatifs au 30 juin 2023. Les ajustements seront pris en compte en fin d'année.

9.2. TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation a été déterminé en référence au rendement au 30 juin 2023 des obligations d'entreprises de première catégorie de notation financière AA ou supérieure ayant une durée comparable à la durée moyenne des engagements du Groupe dans chaque zone.

9.3. DESCRIPTION DES ENGAGEMENTS DANS LE CADRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les engagements de retraite ont pour nature le versement de retraites, de compléments de retraite et d'indemnités de départ à la retraite.

Les principaux régimes à prestations définies sont :

- **le régime « Indemnités de Fin de Carrière »**, qui correspond à un capital dû au salarié par l'entreprise quand celui-ci part en retraite. L'indemnité de fin de carrière versée au salarié est déterminée selon la Convention Collective Nationale dont dépend le Groupe et en fonction de l'accord interne appliqué au sein du Groupe.
 - Les salariés de My Money Bank sont rattachés à la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques. Il existe également un accord interne donnant droit à une indemnité plus favorable que l'indemnité de fin de carrière conventionnelle. Le salarié perçoit l'indemnité la plus favorable entre l'indemnité prévue par les accords internes (selon les critères définis par ces accords) de My Money Bank et l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
 - Les salariés de My Money Outre-Mer (y compris Banque des Caraïbes) sont rattachés à la Convention Collective des Sociétés Financières. Celle-ci ne prévoyant pas de dispositions spécifiques relatives aux indemnités de fin de carrière, ces dernières sont déterminées selon l'accord interne de chaque société.
- **le régime « Médailles du travail »**, qui correspond à un capital versé au salarié lorsque celui-ci atteint une ancienneté totale (depuis le début de l'activité professionnelle) comprise entre 15 et 40 ans selon les entités du Groupe.
- **le régime de « Frais de santé » des retraités**, dont les engagements naissent lorsque le Groupe :
 - prend en charge le financement partiel ou total de la cotisation des retraités au régime des frais de santé,
 - ne paie pas directement la cotisation du retraité, mais le régime mutualisé des actifs et des retraités. Dans ce cas, il y a néanmoins un avantage lié à la mutualisation, la participation de l'employeur au régime des actifs finance indirectement le régime des retraités.
- **le régime CRCC**, révisé selon l'accord intervenu le 3 juillet 2008, qui est un régime fermé et constitué de deux populations : les ayants droit (actifs actuels, futurs rentiers) et les rentiers en cours. Les droits ont été gelés à la date de fermeture du régime et sont depuis revalorisés selon l'évolution annuelle de la pension de Sécurité Sociale (sans que celle-ci puisse être inférieure à l'évolution du point AGIRC).

9.4. ÉVALUATION DES AVANTAGES AU PERSONNEL AU 30 JUIN 2023

L'ensemble des hypothèses incluant le taux d'actualisation appliqué au 31 Décembre 2022 reste identique au 30 juin 2023.

Par conséquent, le Groupe n'a pas effectué la réévaluation des engagements sociaux, elle sera faite pour la clôture annuelle.

9.5. DETAIL DU PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Le Conseil d'Administration - CA a procédé à l'attribution d'actions gratuites de performance et a fixé les conditions et critères d'attribution desdites actions.

a. DETAIL DES PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE EN COURS

	30.06.2023	31.12.2022
Valeur nominale (en EUR)	0,01	0,01
Juste valeur (en EUR)	-	0,067
Charge constatée (en EUR)	1 700 000	-
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	25 532 592	19 057 181
Actions attribuées	-	-
Actions acquises par les bénéficiaires	8 600 746	-
Actions annulées	-	-
Nombre d'actions restantes en fin de période	16 931 846	19 057 181

b. INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION DES PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE EN COURS

Dates des CA	15.03.2023	14.12.2022	15.03.2022	Total
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	6 475 411	7 042 254	12 014 927	25 532 592
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	15.03.2024	14.12.2023	15.03.2023	-
Étalement de l'acquisition à partir de la date d'acquisition définitive	Sur 4 ans	-	Sur 4 ans	-
Nombre d'actions acquises par les bénéficiaires	8 600 746	-	-	8 600 746

10. AUTRES INFORMATIONS

10.1. RISQUE CLIMATIQUE

My Money Group a établi une première cartographie des risques directs et indirects liés aux effets du changement climatique sur ces instruments financiers :

Les risques physiques :

- L'impact direct ou indirect du changement climatique sur les personnes et les biens (sécheresse, inondations, épisodes climatiques extrêmes, etc.) des expositions du Groupe est relativement limité.
 - o Sur les biens détenus par la banque, le risque est limité car peu d'agences et couvert par les assurances actuelles.
 - o Sur le portefeuille rachat de crédit et immobilier professionnel, le risque est porté essentiellement par les biens en garantie. En effet, dans le cas où le bien devrait être saisi pour recouvrer la créance, il peut exister un risque de perte de valeur, notamment dans le cas de biens situés en zones inondables. Cependant, les biens situés en France métropolitaine sont aujourd'hui jugés peu vulnérables au regard des scénarios de changement climatique actuellement disponibles pour la métropole. De plus, il est à noter qu'en France, il existe un dispositif efficace de prise en compte des catastrophes naturelles et un support de la part des assurances, ce qui réduit également le risque de non-recouvrement porté par la banque.

- Sur le portefeuille des Outre-Mer, il existe un risque indirect lié aux épisodes climatiques extrêmes (ouragan) et aux impacts environnementaux (sargasse, risques littoraux, etc.). Outre un impact sur nos garanties qui est couvert par le dispositif décrit ci-dessus, la survenance de telles catastrophes pourrait notamment impacter le secteur du tourisme et indirectement la solvabilité de nos clients. Dans ce cas également, le soutien de l'Etat Français a, dans le passé, permis de limiter les impacts. Ce risque, en décalage dans le temps par rapport à la survenance de l'événement, pourrait être appréhendé dans les hypothèses de Forward Looking du Groupe.

Les risques de transition :

- Ces risques sont liés aux impacts sur les expositions du Groupe de la mise en place de politiques énergétiques ou de changements technologiques.
 - Sur le portefeuille immobilier professionnel, le risque est porté par la valorisation des actifs immobiliers. En effet, avec l'arrivée de nouvelles lois comme la loi climat et résilience qui instaure une réforme des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) et un impact sur les biens locatifs notamment, les actifs immobiliers non performants seront à l'avenir dévalorisés sur les marchés financiers. Cependant, il est à noter que les maturités des prêts accordés par My Money Bank sur ce marché sont relativement courtes (3 ans en moyenne), ce qui réduit considérablement ce risque sur le parc immobilier actuel.
 - Sur ce même portefeuille, pour réduire ces risques à l'avenir, My Money Group s'engage dans une stratégie d'investissement responsable. En effet, la proportion de financements verts sur le nouveau volume, à travers son offre « Green », est un indicateur mesuré et remonté en comité des risques avec des seuils minimum attendus.
 - Sur le portefeuille rachat de crédit, le risque de transition est également porté par les biens immobiliers pris en garantie.

Les risques identifiés liés au changement climatique ne constituent donc pas une nouvelle catégorie de risque mais plutôt un facteur aggravant des catégories déjà couvertes par le dispositif de gestion des risques de My Money Group.

L'ensemble de ces risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures prises par My Money Group pour les réduire, sont décrits dans la déclaration de performance extra-financière (DPEF) établie par la société Promontoria MMB au titre de l'exercice 2022. Les informations contenues dans cette déclaration concernent l'ensemble des entités de My Money Group.